

PARCIEUX

— FLASH INFO —

N° 3

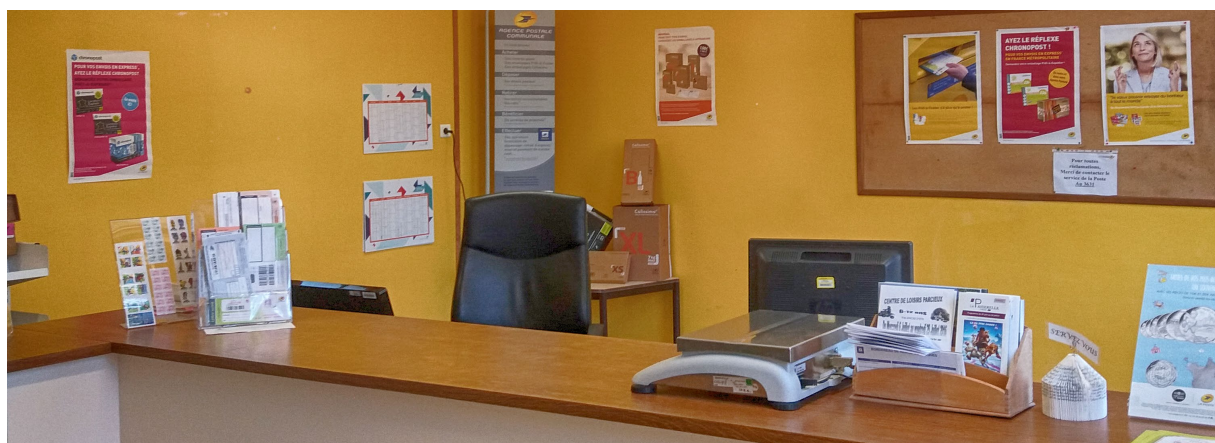
AOÛT 2016



AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 juin 2016, a décidé la mise en place de nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale communale suite à un audit interne, une mutualisation du personnel devenue nécessaire et le souhait de toujours maintenir un service public de qualité au sein de notre commune.



Ces nouveaux horaires prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2016.

Nous vous rappelons que le point relais lecture est situé dans l'agence postale communale et qu'il vous permet de :

- vous inscrire (carte gratuite et valable sur l'ensemble des bibliothèques du territoire de la Communautés de Communes Dombes Saône Vallée),
- réserver, récupérer et redéposer vos documents (livres, revues, CD, DVD, partitions...),
- disposer d'un poste multimédia avec accès à internet.

Le Maire,
Vincent Lautier

A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

	Matin	Après-midi
LUNDI	8 h 30 à 11 h 00	14 h 00 à 18 h 00
MARDI	8 h 30 à 11 h 00	14 h 00 à 18 h 00
MERCREDI	8 h 30 à 12 h 00	X
JEUDI	8 h 30 à 11 h 00	14 h 00 à 18 h 00
VENDREDI	8 h 30 à 11 h 00	14 h 00 à 19 h 00
SAMEDI	10 h 00 à 12 h 00	X



Contact MAIRIE

4 route de Genay
01600 Parcieux
Tél. 04 78 98 02 54
Fax. 04 78 98 33 69

contact@parcieux.fr